

Blois, le 3 décembre 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RENOUVELLE SON SOUTIEN À PAÏS

À l'occasion de l'assemblée générale de PAÏS le 30 novembre dernier, alors que le contexte sanitaire national pointe depuis plus d'un an les limites du système de santé publique, le département de Loir-et-Cher renouvelle son soutien et sa confiance à la Plateforme Alternative d'Innovation en Santé et souhaite son déploiement à l'échelle du territoire.

En cette période de crise sanitaire, PAÏS se positionne plus que jamais comme une solution adaptée aux défis ; un dispositif particulièrement salvateur en milieu rural.

RAPPEL

Le dispositif PAÏS, initié en Loir-et-Cher, a connu sa première implantation dans le département dès 2009. Cette plateforme apporte une réponse concrète au problème de désertification médicale que le département connaît.

Des résultats très positifs sont attestés en matière d'accès aux soins, de qualité des conditions de travail des médecins, de possibilité de remplacement, de désengorgement des urgences hospitalières mais aussi sur le plan financier. Tous ces résultats ont été mesurés objectivement par une série d'évaluations externes.

En mai 2020, six nouveaux médecins, sur la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, ont signé un acte d'engagement avec PAÏS. Considérant que cela renforce l'accès aux soins des habitants du bassin de vie du Pays vendômois, la contribution financière de chaque intercommunalité s'est établie selon une clef de répartition de la population. Une convention particulière entre les communautés de communes Collines du Perche, Perche et Haut-Vendômois et la communauté d'agglomération Territoires Vendômois a pu être signée avec le département le 16 juin 2020.

Aujourd'hui, le dispositif PAÏS est à la croisée des chemins ; il s'applique en Loir-et-Cher dans le Val de Cher-Controis, en Grande Sologne et depuis mai 2020 dans le Vendômois. Trente-et-un médecins sont engagés dans ce dispositif qui doit désormais s'étoffer et se déployer.

PAÏS a une longueur d'avance sur les réformes nationales de la santé :

- par sa simplicité de mise en œuvre, doublé d'une assistance de pilotage qui font de lui le « chaînon manquant » entre l'offre de proximité existante et le dispositif voulu par la réforme,
- du fait de la formalisation préalable d'un projet médical et soignant à une large échelle ; de la structuration en société interprofessionnelle en soins ambulatoires, voire en maison ou centre de santé.

Si la réforme autorise des financements complémentaires, ceux-ci sont complexes à appréhender par les professionnels, la collectivité vient ici en renfort.

Au regard de ces nombreux atouts et résultats, le conseil départemental de Loir-et-Cher a renouvelé son engagement dans le dispositif pour la période 2020-2022 et entend conforter la solution PAÏS en lui assurant une meilleure visibilité financière. Progressivement, le département envisage son déploiement à l'ensemble du territoire, soit un nouveau secteur de 6 médecins par an.

Une partie du soutien financier du conseil départemental est consacrée à la fonction « animation locale via le contrat local de santé », afin d'être un appui de proximité visant à favoriser l'implantation de nouveaux secteurs PAÏS sur le périmètre du contrat local de santé du Pays Vendômois.

Le reste des crédits accordés est dédié :

- à la fonction « renforcement du secrétariat » consacrée au filtrage des appels téléphoniques et au soutien des tâches administratives, afin d'alléger la charge de travail non-médicale des médecins et d'améliorer leurs conditions de prise en charge des patients,
- à la fonction « journées consacrées aux imprévus » dans le cadre de la continuité des soins du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h.

Des conventions particulières avec les collectivités du Vendômois et la communauté de communes du Val de Cher-Controis ont également été signées pour répartir les charges financières. Des échanges sont en cours avec les communautés de communes de Sologne pour parvenir à un accord définissant les modalités de prises en charge financières. **PAÏS exprime une forte volonté d'aller vers une organisation groupée, reconnue, validée et financée par toutes les instances ARS et CPAM compris. Il est également envisagé que PAÏS intègre le dispositif financé par l'assurance maladie pour prendre en charge les soins non-programmés de jour.**